

COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

### PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,  
Le dix-huit octobre à dix-huit heures trente,  
Au foyer rural de Saint Martin Belle Roche  
S'est réuni le Comité du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisirs des enfants,  
En séance publique, sous la présidence de M. Philippe VALLET, Président.

Convocation du 11 octobre 2022.

**Secrétaire de séance :** Mme Laurine TEIXEIRA

**Etaient présents :**

Madame Aurore DUTARTRE (pouvoir reçu de Mme JOVER)	AZE
Madame Christine ROBIN	CHARNAY-LES-MACON
Madame Virginie CHEVALIER	CHARNAY-LES-MACON
Madame Anne-Sophie FAURE	DAVAYE
Monsieur Philippe VALLET	HURIGNY
Monsieur Florent BEAUCHAMP	HURIGNY
Madame Laurine TEIXEIRA	PERONNE
Madame Annie GRIVOT (déléguée suppléante)	PERONNE
Madame Sylvie ZABBE	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Monsieur Philippe PETIT	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Maude DE OLIVEIRA (pouvoir reçu de M. GUILBAULT)	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Madame Christiane ROGIC	SANCE
Monsieur Gianni FERRO (pouvoir reçu de Mme TROUILLET)	SOLUTRE
Madame Monique BICA	VERGISSON
Madame Cécile REBILLARD	VERGISSON

**Étaient excusés :**

Madame Audrey JOVER (A donné pouvoir à Mme DUTARTRE)	AZE
Madame Jennifer TROUILLET	DAVAYE
Madame Michelle GRANGER (remplacée par Mme GRIVOT)	PERONNE
Madame Nathalie DEVIDAL	SANCE
Madame Marie-Agnès TROUILLET (A donné pouvoir à M. FERRO)	SOLUTRE
Monsieur Jean-Michel GUILBAULT (A donné pouvoir à Mme DE OLIVEIRA)	ST MAURICE-DE-SATONNAY

**Assistait :**

Monsieur Daniel GAUGE, agent du syndicat.

Préalablement à l'examen des points portés à l'ordre du jour du comité, M. DESPLAT, maire de Saint Martin Belle Roche présente sa commune aux membres du comité.

#### Rapport n°1 : Approbation du PV du 9 juin 2022 et élection du secrétaire de séance du comité syndical

Le Président procède à l'appel des délégués et constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le comité à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

A l'unanimité du Comité, Madame Laurine TEIXEIRA est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 9 juin 2022.

Le Président invite ensuite les délégués à adopter le Procès-Verbal de la séance du 12 avril 2022 et demande au Comité si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Rapport n°2 : Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe**

Le Président indique qu'un agent du syndicat, Madame Sabrina BREDELLE, a obtenu un avancement de grade au 1<sup>er</sup> avril 2022 par promotion interne et que le tableau des effectifs a été mis à jour lors du comité du 12 avril 2022.

Il rappelle que le taux d'avancement de grade décidé par le comité syndical en 2017 étant de 100% au sein du syndicat pour l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade supérieur.

#### **Le Comité syndical,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe,

DECIDE de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Rapport n°3 : Convention « coupon Charnay jeunes sports-loisirs » avec la commune de Charnay et info jeunes Bourgogne Franche-Comté.**

Le président informe le comité que la ville de Charnay-lès-Mâcon a décidé de faire évoluer son dispositif « Atouts jeunes ». Totalement dématérialisé, le nouveau dispositif « carte avantages jeunes » est destiné aux 11-17 ans et a toujours pour objectif de favoriser l'accès des jeunes charnaysiens à la culture et au sport. Il est dorénavant tripartite, avec Info Jeunes Bourgogne Franche-Comté et se présente sous forme de coupons Charnay jeunes sports loisirs.

Les modalités de fonctionnement du dispositif sont présentées en séance par Mme Virginie CHEVALIER.

Les jeunes charnaysiens ont la possibilité d'utiliser 3 coupons de 5 € par an pour les stages du SIGALE via une application sur leur téléphone portable, à raison d'un coupon par stage.

Le SIGALE s'engage à déduire cette somme du prix du stage au moment de l'inscription de l'enfant et la commune de Charnay à rembourser au syndicat, par mandat administratif, les sommes utilisées par les jeunes. Il y a donc neutralité budgétaire pour le syndicat.

La convention proposée par la ville de Charnay et Info Jeunes est lue en séance. Elle est d'une durée d'un an, sur la période 01/09/2022 - 31/08/2023.

#### **Le Comité syndical,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention jointe à la présente délibération avec la ville de Charnay-Lès-Mâcon et info jeunes Bourgogne-Franche-Comté

### Rapport n°4 : Modification de la régie du syndicat

Le président informe le comité que la régie de recettes du syndicat a été vérifiée par les agents de la Trésorerie de Mâcon le 2 septembre dernier.

Le procès-verbal de cette vérification préconise quelques modifications du fonctionnement de la régie du syndicat comme l'ajout d'un fond de caisse, l'augmentation du plafond de l'encaisse et une autorisation de restitution de règlement.

Cette délibération de modification du fonctionnement de la régie pourrait permettre également d'actualiser deux points : la nouvelle adresse du siège social du SIGALE et le changement de nom du dispositif de la commune de Charnay en direction des jeunes, dans l'article relatif aux modes de recouvrement des recettes.

La trésorerie souhaite également une meilleure sécurisation des fonds par l'installation d'un coffre-fort par exemple, notamment pour les espèces et les Chèques Vacances.

A l'instar du bureau du 5 octobre, le comité se prononce favorablement à l'installation d'un coffre-fort au siège du syndicat, sous réserve que le coût ne soit pas trop important.

Le président propose au comité de modifier la délibération N°2020-002 du 18 février 2020 portant fonctionnement de la régie du syndicat comme suit :

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu les délibérations du comité syndical portant création et modification de la régie du syndicat en date du 25 janvier 2005, 19 juin 2007, 16 février 2011 et 18 février 2020,

Vu le procès-verbal de la vérification de la régie du 2 septembre 2022

#### **Le Comité syndical,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** de modifier la régie de recettes du syndicat comme suit :

Article 1<sup>er</sup> : La régie de recettes du syndicat est instituée depuis le 1<sup>er</sup> février 2005 et fonctionne en droit au comptant.

Article 2 : Cette régie est installée au siège du syndicat, actuellement au 14 rue de la Grange Saint Pierre 71850 Charnay lès Mâcon

Article 3 : La régie fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

Article 4 : La régie encaisse les produits suivants :

1. Participations des familles pour les actions extrascolaires du syndicat. Compte d'imputation 70632.

2. Participations des familles pour les actions périscolaires du syndicat. Compte d'imputation 70632

Article 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1°: Chèques
- 2°: Numéraire contre remise à l'usager d'un P1RZ
- 3°: Chèque vacances ANCV
- 4°: Coupons Charnay Jeunes Sports Loisirs de la carte avantages jeunes
- 5 : Carte bancaire

Article 6 : Un compte de dépôt de fonds au Trésor (DFT) est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Trésorerie générale.

Article 7 : L'intervention d'un mandataire suppléant a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

Article 8 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 20 000 €. Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 2 000 €.

Article 9 : La régie dispose d'un fond de caisse d'un montant de 100 €.

Article 10 : Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et tous les mois.

Article 11 : Le régisseur est autorisé à restituer les paiements aux familles en cas de non-participation des enfants pour raisons médicales, sur présentation d'un justificatif, ou bien pour convenance personnelle, si et seulement si, l'enfant désinscrit peut être remplacé par un autre.

Article 12 : Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les mois.

Article 13 : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur : 760 euros

Article 14 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 15 : Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 16 : Le Président du syndicat et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**AUTORISE** le Président à procéder par arrêté aux nominations du régisseur et du régisseur suppléant.

### **Rapport n°5 : Extrascolaire : bilan de la programmation été 2022 et présentation de la programmation automne 2022**

Le Président invite le directeur à procéder au bilan de la programmation extrascolaire de l'été 2022 et à présenter la session automnale 2022.

### L'été en quelques chiffres :

- Accessible aux enfants de 5 à 15 ans,
- La session estivale 2022 s'est déroulée du 11 juillet au 26 août 2022, soit 7 semaines et 32 jours de fonctionnement, 13 jours en juillet et 19 en août.
- 53 stages ont été proposés, représentant une capacité d'accueil initiale de 892 places et de 880 places après réajustement.
- La programmation a recueilli 824 inscriptions.
- Soit un taux de remplissage par rapport à la capacité initiale de 93 % et de 94 % par rapport aux 880 places de capacité effective.
- Aucun stage annulé. Un seul stage réajusté, enquêtes scientifiques et astronomie en semaine 6.
- 65% des stages complets (34 sur les 53 ayant fonctionné).
- 41 stages se sont déroulés avec un taux de remplissage compris entre 92 et 100% (78% des stages)
- 118 inscriptions par semaine en moyenne et 104 enfants différents accueillis en moyenne chaque semaine.
- Ces 824 inscriptions correspondent à 1960.5 journées/enfants sur un potentiel J/E de 2144 (92%), 1044.5 J/E en juillet et 916 en août.
- Soit 62 enfants présents en journée complète dans les différents stages en moyenne sur l'ensemble de l'été. 81 enfants en juillet et 49 en août.
- 3921 ½ journées/enfants sur 4268 possibles.
- 434 enfants différents sont venus faire au moins 1 stage cet été. En moyenne 2 stages (824/434) mais assez fréquemment 5 ou 6 stages, avec un maximum de 9 stages pour 1 enfant.
- La session représente 1705 heures d'encadrement, réalisées par 41 encadrants.
- 32 activités culturelles et sportives proposées.

### La répartition hebdomadaire et mensuelle des inscriptions :

- 1<sup>ère</sup> semaine (11-13/7) : 137 inscriptions (16.63 % du total) sur 152 places. Taux de remplissage 90 %.
- 2<sup>ème</sup> semaine (18-22/7) : 143 inscriptions (17.35 % du total) sur 152 places. Taux de remplissage 94 %.
- 3<sup>ème</sup> semaine (25-29/7) : 137 inscriptions (16.63 % du total) sur les 152 places. Taux de remplissage 90 %.

### Sous-total des 3 semaines de JUILLET :

417 inscriptions sur 456 places, soit un taux de remplissage de 92%, et 50.60 % du total des inscriptions.

Une moyenne de 139 inscriptions et de 125 enfants différents par semaine

- 4<sup>ème</sup> semaine (1-5/8) : 108 inscriptions (13.1 % du total) sur 108 places. Taux de remplissage 100 %.
- 5<sup>ème</sup> semaine (8-12/8) : 116 inscriptions (14.1 % du total) sur les 116 places. Taux de remplissage 100 %.
- 6<sup>ème</sup> semaine (16-19/8) : 77 inscriptions (9.3 % du total) sur les 104 places. Taux remplissage 74 %.
- 7<sup>ème</sup> semaine (22-26/8) : 106 inscriptions (12.9 % du total) sur les 108 places. Taux de remplissage 98 %.

# S.I.G.A.L.E

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

Sous-total des 4 semaines d'AOUT : 407 inscriptions sur 436 places, soit un taux de remplissage de 94 %, et 49.39 % du total des inscriptions.

Une moyenne de 102 inscriptions et de 88 enfants différents par semaine.

La fréquentation des 53 stages :

Stage de ...	Nombre d'inscrip	Proposé ... fois	Dont .... fois à ...% de remplissage				Annulé ... fois
			100%	Entre 75 et 99 %	Entre 50 et 74 %	- de 50% (réajusté)	
Motocross	90	8	5	3 (84 %)			
Multisports	73	3	3				
Paint Ball	48	2	2				
Festival arts plastiques	48	2	2				
Laser game	47	2	1	1 (96 %)			
Magie et jeux en folie	47	2	1	1 (96 %)			
Aviron	41	3		2 (80 %)		1 (45 %)	
Poney 8 - 14 ans	36	3	3				
Poney 5 - 8 ans	36	3	3				
Danses du monde	36	2	2				
Rollers	24	2	2				
Escalade	24	2	2				
Cirque et Théâtre	24	1	1				
Astronomie	24	2	2				
Terre et tissage laine	24	1	1				
Découverte nature	23	1		1 (96 %)			
Magie et art du clown	23	1		1 (96 %)			
Comédie musicale	23	1		1 (96 %)			
Fitness et yoga	20	1		1 (84 %)			
Clown et théâtre	19	1		1 (80%)			
Bowling	17	1	1				
Anglais ludique	16	2		1 (84%)	1 (50 %)		
Enquêtes scientifiques	12	1	1				
Cinéma d'animation	12	1	1				
Préhistoire	11	1		1 (92 %)			
Révisions scolaires	10	2		1 (75 %)	1 (50%)		
Enquêtes sc et astronomie	8	1				1 (34 et 67 %)	
Initiation DJ	8	1	1				
53 stages 28 stages différents 32 activités différentes	824	53	34	15	2	2	

A titre de comparaison, quelques statistiques des 16 dernières programmations estivales :

ETE	Semaines de fonct.	Capacité initiale	Nombre d'inscriptions			Nombre de J/E	Nombre d'enfants différents		
			Total	Sigale et % du total	Extérieur		Total	Sigale et % du total	Extérieur
<b>2022</b>	<b>7 (32 j)</b>	<b>892</b>	<b>824</b>	<b>657 (80%)</b>	<b>167 (20%)</b>	<b>1961</b>	<b>434</b>	<b>325 (75%)</b>	<b>109</b>
2021	7 (34 J)	940	794	661 (83%)	133 (17%)	1986	435	344 (79%)	91
2020	7 (COVID)	720	561	448 (80%)	113 (20%)		204	156 (76%)	48
2019	7	728	656	511 (78%)	145 (22%)		405	304 (75%)	101
2018	7	756	636	499 (79%)	137 (21%)		400	308 (77%)	92
2017	7	747	609	479 (79%)	130 (21%)		377	283 (75%)	94
2016	7	800	605	452 (75%)	153 (25%)		387	288 (75%)	99
2015	8	932	772	609 (79%)	163 (21%)		422	333 (79%)	89
2014	4	487	387	316 (82%)	71 (18%)		288	226 (79%)	62

2013	7	648	531	433 (82%)	98		375	294 (79%)	81
2012	8	756	572	459 (80%)	113		403	319 (80%)	84
2011	8	804	664	559 (84%)	105		414	331 (80%)	83
2010	8	796	695	588 (85%)	107		445	369 (83%)	76
2009	8	775	592	472 (80%)	120		402	311 (78%)	91
2008	6	554	461	396 (86%)	65		350	291 (83%)	59
2007	5	406	286	247 (86%)	39		226	193 (85%)	33

### Configuration moyenne d'un stage « été 2022 » :

- Durée moyenne : 4.58 demi-journées (sur 1, 3, 4 ou 5 jours et 3, 4 ou 5 ½ journées).
- Prix moyen SIGALE 46.08 € et 92.16 € pour les extérieurs.
- Coût moyen d'une demi-journée : 10.05 € (SIGALE) et 20.10 € (Extérieurs).
- Capacité d'accueil initiale moyenne d'un stage : 16.83 enfants encadrés par 1.66 éducateurs.
- Donc un nombre maxi moyen d'enfants de 10.14 par éducateur.
- Remplissage effectif moyen d'un stage : 15.55 enfants encadrés par 1.64 éducateurs.
- et un nombre effectif moyen d'enfants de 9.47 par éducateur.

A titre comparatif, quelques éléments de configuration de stage sur les 12 dernières années :

Session	Durée moyenne d'1 stage (en ½ journée)	Prix moyen d'une ½ journée de stage (en €)	Prix moyen d'un stage Sigale (en €)	Taux d'encad. : Nombre d'enfant par éducateur
<b>Eté 2022</b>	<b>4.58</b>	<b>10.05</b>	<b>46.08</b>	<b>1 pour 9.47</b>
Printemps 2022	4.4	10.25	44.90	1 pour 8.56
Hiver 2022	4.21	10.94	46.09	1 pour 9.13
Automne 2021	4.5	10.50	47.29	1 pour 9.56
<b>Eté 2021</b>	<b>4.92</b>	<b>9.89</b>	<b>48.71</b>	<b>1 pour 8.92</b>
Printemps 2021	Annulée covid			
Hiver 2021	4.23	9.5	40.52	1 pour 9.3
Automne 2020	4.31	9.77	42.12	1 pour 9.88
<b>Eté 2020</b>	<b>5 ou 10</b>	<b>9.12 ou 20.52</b>	<b>45.60 ou 102.60</b>	<b>1 pour 6.5</b>
Printemps 2020	Annulée covid 19			
Hiver 2020	4.5	10.93	49.00	1 pour 10
Automne 2019	4.6	10.23	47.00	1 pour 9.81
<b>Eté 2019</b>	<b>5.3</b>	<b>9.95</b>	<b>52.75</b>	<b>1 pour 10.2</b>
Printemps 2019	4.65	10.55	49.08	1 pour 9.2
Hiver 2019	5.20	10.25	53.30	1 pour 8.85
Automne 2018	4.64	10.07	46.74	1 pour 10.9
<b>Eté 2018</b>	<b>5</b>	<b>10.02</b>	<b>49.88</b>	<b>1 pour 10.7</b>
Printemps 2018	4.47	10.56	47.17	1 pour 9.59
Hiver 2018	4.80	10.09	48.26	1 pour 10.3
Automne 2017	4.07	9.43	38.35	1 pour 10.7
<b>Eté 2017</b>	<b>4.17</b>	<b>10.13</b>	<b>42.23</b>	<b>1 pour 10</b>
Printemps 2017	4.14	9.02	37.36	1 pour 10.2
Hiver 2017	4.46	8.68	38.73	1 pour 9.06
Automne 2016	4.30	9.22	39.66	1 pour 9.8
<b>Eté 2016</b>	<b>4.60</b>	<b>8.52</b>	<b>39.16</b>	<b>1 pour 10.4</b>
Printemps 2016	4.75	9.04	42.93	1 pour 9.1
Hiver 2016	4.50	8.44	37.97	1 pour 8.47
Automne 2015	4.75	8.82	41.91	1 pour 8

<b>Eté 2015</b>	<b>4.89</b>	<b>8.42</b>	<b>41.20</b>	<b>1 pour 9</b>
Printemps 2015	3.83	9.00	34.54	1 pour 8.81
Hiver 2015	4.67	8.79	41.04	1 pour 10.2
Automne 2014	4.31	10.02	43.19	1 pour 8.28
<b>Eté 2014</b>	<b>4.94</b>	<b>9.46</b>	<b>41.67</b>	<b>1 pour 7.45</b>
Printemps 2014	3.64	8.99	32.70	1 pour 9.78
Hiver 2014	4.71	8.83	41.54	1 pour 7.74
Automne 2013	4.18	10.34	43.18	1 pour 8.25
<b>Eté 2013</b>	<b>4.82</b>	<b>9.00</b>	<b>43.86</b>	<b>1 pour 7.62</b>
Printemps 2013	4.11	8.63	35.44	1 pour 7.85
Hiver 2013	4.67	8.17	38.15	1 pour 7.70
Automne 2012	3.95	10.19	40.27	1 pour 7.45
<b>Eté 2012</b>	<b>4.53</b>	<b>10.34</b>	<b>46.84</b>	<b>1 pour 6.43</b>
Printemps 2012	3.48	10.48	36.45	1 pour 6.45
Hiver 2012	4.18	9.68	40.50	1 pour 7.00
Automne 2011	4.18	10.79	44.08	1 pour 5.60
<b>Eté 2011</b>	<b>4.24</b>	<b>10.10</b>	<b>42.90</b>	<b>1 pour 6.40</b>
Printemps 2011	3.51	10.50	37.20	1 pour 7.20
Hiver 2011	4.08	8.78	35.85	1 pour 7.39

### Mixité :

Sur les **824** inscriptions, on dénombre 378 inscriptions de filles (46 %) et 446 inscriptions de garçons (54 %). Sur les **434** enfants différents inscrits, on dénombre 196 filles (45 %) et 238 garçons (55 %).

### Détail des inscriptions par catégorie d'âge et nombre de stages accessibles :

Enfants âgés entre :	Nombre d'inscriptions	% des inscriptions	Nombre d'enfants différents	% des inscrits	Moyenne de stage enfant	Nombre de stages accessibles
5 et 6 ans	103	12.50	49	11.29	2.10	19
6 et 7 ans	104	12.62	51	11.75	2.04	24
7 et 8 ans	127	15.41	67	15.44	1.89	40
<b>8 et 9 ans</b>	<b>139</b>	<b>16.87</b>	<b>66</b>	<b>15.21</b>	<b>2.10</b>	<b>50</b>
9 et 10 ans	100	12.14	54	12.44	1.85	46
10 et 11 ans	98	11.89	56	12.90	1.75	46
11 et 12 ans	70	8.49	41	9.45	1.71	46
12 et 13 ans	51	6.19	33	7.60	1.54	29
13 et 14 ans	17	2.06	10	2.30	1.70	21
14 et 15 ans	15	1.82	7	1.61	2.14	18
15 et 16 ans	0	0	0	0	0	6
<b>Total</b>	<b>824</b>	<b>100</b>	<b>434</b>	<b>100</b>	<b>1.90</b>	<b>Sur les 53</b>

Détail des 824 inscriptions sur les 57 communes de provenance, par ordre décroissant et nombre d'enfants différents :

Communes SIGALE	Nombre d'inscriptions	% du Total des insc.	% des insc. SIGALE	Nombre d'enfants ≠ et % des enfants SIGALE	Moyenne de stage/enfant
CHARNAY	190	23.06	<b>29 %</b>	101 (31.1 %)	1.88
HURIGNY	144	17.47	<b>21.9 %</b>	60 (18.5 %)	2.40
SANCE	92	11.16	<b>14 %</b>	44 (13.5 %)	2.09
AZE	53	6.43	<b>8 %</b>	28 (8.6 %)	1.89
DAVAYE	40	4.85	<b>6 %</b>	20 (6.2 %)	2.00
ST MAURICE DS	39	4.73	<b>6 %</b>	23 (7 %)	1.70
SOLUTRE	35	4.25	<b>5.3 %</b>	14 (4.3 %)	2.50
PERONNE	27	3.28	<b>4.1 %</b>	13 (4 %)	2.07



ST MARTIN BR	24	2.91	3.7 %	15 (4.6 %)	1.60
VERGISSON	13	1.58	2 %	7 (2.2 %)	1.86
<b>TOT SIGALE</b>	<b>657</b>	<b>80 %</b>	<b>100%</b>	<b>325 (75 %)</b>	<b>2.02</b>
EXTERIEURES*	167	20 %		109 (25 %)	1.53
<b>TOTAL</b>	<b>824</b>	<b>100%</b>		<b>434</b>	<b>1.90</b>

\* Le détail des 167 inscriptions provenant des 47 communes extérieures :

ANDELU	2	LA SALLE	3	SENOZAN	3
BAGE LE CHATEL	1	LAIZE	3	SERRIERES	1
BERZE LA VILLE	1	LAMASTIE	2	SOLOGNY	2
BUSSIERES	2	LE HAVRE	1	ST ALBIN	1
CHANES	1	LEYNES	2	ST AMOUR	1
CHARBONNIERES	3	<b>MACON</b>	<b>38</b>	ST ETIENNE	3
CHEVAGNY	3	MONTMERLE	5	ST GENGOUX DE SCISSE	2
CLESSE	6	NEW YORK	9	ST JULIEN EN GENEVOIS	4
CLUNY	2	PARIS	1	ST SYMPHORIEN D'ANCELLES	1
CORMORANCHE	2	PIERRECLOS	2	STE PALLAYE	1
COUZON	2	<b>PRISSE</b>	<b>16</b>	STRASBOURG	1
CRECHES SUR SAONE	6	REPLONGES	1	TOURNUS	2
CROTTET	1	REYSSOUZE	4	UCHIZY	1
FLORIDE	1	ROMANECHÉ	5	VILLEURBANNE	2
<b>FUISSE</b>	<b>8</b>	SAVERNE	1	VIRE	1
<b>IGE</b>	<b>3</b>	SENNECE LES MACON	4		

A noter : Seulement 3 inscriptions d'enfants d'IGE, contre 67 lors de l'été 2021, lorsqu'ils étaient considérés comme prioritaires.

### Le résultat financier

Il laisse apparaître un solde négatif pour la session de 8 459 €, soit un déficit moyen de 1 208 €/semaine. Avec 48 523 € de charges et 40 064 € de produits, le taux de couverture est de 82.5 %. Le coût horaire des interventions sur la session est de 28.45 € (48 523 € / 1 705 heures d'encadrement)

Les moyens de paiement utilisés par les familles :

Chèques (85.5%) - Espèces (2.2%) - CB (3.7%) - Chèques vacances (8.6%).

A noter que les frais de CB sont de 4.33 € pour 1 456 € encaissés. Ceux des Chèques vacances sont de 85.76 € pour un montant facial de 3 430 €. Ces frais CV sont passé dernièrement de 1% à 2.5%.

A titre comparatif, les résultats des sessions précédentes avec des éléments financiers, d'encadrement et de fréquentation :

Sessions	Charges (en €)	Produits (en €)	Résultat négatif (en €)	Taux de couv	Taux de remp.	Nombre inscriptions (% SIG)	Aide ou perte / inscription	Taux d'encadrement
<b>Été 2022 (7s)</b>	<b>48 523</b>	<b>40 064</b>	<b>8 459</b>	<b>82.5%</b>	<b>94 %</b>	<b>824 (80 %)</b>	<b>10.26 €</b>	<b>1 pour 10.14</b>
Printemps 22 (9j)	17 788	13 284	4 504	75%	86%	274 (81%)	16.43	1 pour 8.56
Hiver 2022 (2s)	12 909	10 043	2 867	78%	91%	210 (89%)	13.65	1 pour 9.13
Automne 2021 (2s)	15 830	12 281	3 549	77%	95%	258 (92%)	13.75	1 pour 9.56
<b>Été 2021</b>	<b>49 858</b>	<b>39 717</b>	<b>10 141</b>	<b>80%</b>	<b>90%</b>	<b>794</b>	<b>12.77%</b>	<b>1 pour 8.92</b>
Printemps 2021	Annulation COVID 19							
Hiver 2021 (2s)	10 404	7 562	2 842	73 %	87%	186	15.27 €	1 pour 9.3
Automne 2020 (2s)	13 321	11 153	2 168	84 %	99%	257	8.43 €	1 pour 9.88
<b>ETE 2020 (6sCOVID)</b>	<b>47 341</b>	<b>28 436</b>	<b>18 905</b>	<b>60 %</b>	<b>78%</b>	<b>561 (80%)</b>	<b>33.70 €</b>	<b>1 pour 6.5</b>
Printemps 2020	Annulation COVID 19							
Hiver 2020 (10 j)	11 471	9 912	1 559	87%	95%	211 (91%)	7.39 €	1 pour 10

Automne 2019	13 178	10 243	2 935	78%	93%	206 (90%)	14.24€	1 pour 9.81
<b>Été 2019 (7s)</b>	<b>44 730</b>	<b>38 353</b>	<b>6 377</b>	<b>86%</b>	<b>93%</b>	<b>656 (78%)</b>	<b>9.72€</b>	<b>1 pour 10.2</b>
Printemps 2019 (9 j)	15 760	11 992	3 768	76%	85%	239 (87%)	13.52€	1 pour 9.2
Hiver 2019 (10 j)	12 413	9 126	3 287	74%	85%	177 (87%)	18.57€	1 pour 8.9
Automne 2018 (8j)	9 876	8 645	1 231	87.5	97%	186 (86%)	6.62 €	1 pour 10.9
<b>Été 2018 (7s)</b>	<b>43 726</b>	<b>34 838</b>	<b>8 888</b>	<b>80%</b>	<b>89%</b>	<b>636 (79%)</b>	<b>13.98 €</b>	<b>1 pour 10.7</b>
Printemps 2018	14 197	10 630	3 567	75	80%	211 (80%)	16.90 €	1 pour 9.59
Hiver 2018	10 728	7 954	2 774	75%	85%	165 (87%)	16.81 €	1 pour 10.3
Automne 2017 (2s)	8 842	6 694	2 148	76%	85%	182 (91%)	11.80 €	1 pour 10.7
<b>Été 2017 (7s)</b>	<b>35 449</b>	<b>27 804</b>	<b>7 645</b>	<b>79%</b>	<b>87%</b>	<b>609 (79%)</b>	<b>12.55 €</b>	<b>1 pour 10</b>
Printemps 2017 (2s)	9 384	6 174	3 210	66%	86%	175 (89%)	18.34 €	1 pour 10.2
Hiver 2017 (2s)	7 712	5 783	1 929	75%	90%	154 (80%)	12.53 €	1 pour 9.06
Automne 2016 (1s)	5 299	3 638	1 661	69%	86%	92 (91%)	18.05 €	1 pour 9.8
<b>Été 2016 (7s)</b>	<b>36 023</b>	<b>26 511</b>	<b>9 512</b>	<b>74%</b>	<b>84%</b>	<b>605 (75%)</b>	<b>15.72 €</b>	<b>1 pour 10.4</b>
Printemps 2016	12 354	9 804	2 550	80%	90%	219 (82%)	11.64 €	1 pour 9.04
Hiver 2016	8 325	4 827	3 498	58%	84%	144 (95%)	24.29 €	1 pour 8.4
Automne 2015 (2s)	11 266	7 700	3 566	69%	85%	180 (82%)	19.81 €	1 pour 8
<b>Été 2015 (8 S)</b>	<b>47 241</b>	<b>34 146</b>	<b>13 095</b>	<b>73%</b>	<b>88%</b>	<b>772 (79%)</b>	<b>16.96 €</b>	<b>1 pour 9</b>
Printemps 2015	6 356	4 814	1 542	76%	96%	141 (93%)	10.93 €	1 pour 8.81
Hiver 2015	9 541	6 415	3 126	67%	86%	156 (90%)	20.03 €	1 pour 10.2
Automne 2014 (2s)	11 366	7 831	3 535	69%	93%	191 (91%)	18.50 €	1 pour 8.24
<b>Été 2014 (4s)</b>	<b>25 433</b>	<b>18 450</b>	<b>6 983</b>	<b>73%</b>	<b>90%</b>	<b>387 (82%)</b>	<b>18.04 €</b>	<b>1 pour 7.45</b>
Printemps 2014	6 657	4 700	1 957	71%	99%	158 (95%)	12.39 €	1 pour 9.78
Hiver 2014	11 344	7030	4 314	62%	80%	193 (86%)	22.35 €	1 pour 7.74
Automne 2013 (2s)	10 783	7 919	2 864	73%	93%	198 (82%)	14.47 €	1 pour 8.25
<b>Été 2013 (7s)</b>	<b>36 946</b>	<b>24 778</b>	<b>12 168</b>	<b>67%</b>	<b>91%</b>	<b>531 (82%)</b>	<b>22.91 €</b>	<b>1 pour 7.62</b>
Printemps 2013	11 437	7 952	3 485	70%	88%	227 (89%)	15.35 €	1 pour 7.85
Hiver 2013	11 503	6 695	4 808	59%	78%	176 (85%)	27.31 €	1 pour 7.70
Automne 2012 (2s)	12 689	8 761	3 928	69%	86%	216 (82%)	18.18 €	1 pour 7.45
<b>Été 2012 (8s)</b>	<b>38 013</b>	<b>30 272</b>	<b>7 741</b>	<b>80%</b>	<b>87%</b>	<b>572 (80%)</b>	<b>13.53 €</b>	<b>1 pour 6.43</b>
Printemps 2012	12 169	8 428	3 741	70 %	79 %	226 (88%)	16.55 €	1 pour 6.45
Hiver 2012	11 307	8 030	3 277	71 %	79 %	189 (83%)	17.33 €	1 pour 7.00
Automne 2011 (1s)	7758	5 379	2 379	69 %	81 %	123 (90%)	19.34 €	1 pour 5.60
<b>Été 2011 (8s)</b>	<b>40 557</b>	<b>29 987</b>	<b>10 570</b>	<b>74 %</b>	<b>90 %</b>	<b>664 (85%)</b>	<b>15.91 €</b>	<b>1 pour 6.40</b>
Printemps 2011	14 712	10 973	3 739	75 %	86 %	273 (80%)	13.69 €	1 pour 7.20
Hiver 2011	14 093	9 814	4 279	70 %	84 %	259 (80%)	16.51 €	1 pour 7.39

### Observations générales :

Cette session estivale aura été marquée par la canicule. Mais malgré les très fortes chaleurs, elle s'est déroulée sans que les enfants n'en souffrent trop, grâce à l'utilisation de locaux très adaptés en termes d'isolation (Château de Sancé, salle des sports d'Hurigny...) ou aux environnements forestiers et aquatiques dans lesquels se sont déroulés les stages. Aucun accident à déplorer.

Statistiquement, la session est exceptionnelle en termes de fréquentation. Jamais depuis 2005 nous n'avons recueilli autant d'inscriptions (824), même avec un fonctionnement sur 8 semaines. La fréquentation record de l'été 2021 est dépassée alors que celle-ci comprenait 67 inscriptions d'enfants d'IGE, alors prioritaires (3 seulement en 2022).

La moyenne des inscriptions par semaine est encore en augmentation : 118 cet été. 112 en moyenne en 2021, 102 en 2020, 98 en 2019...

Sur les 434 enfants différents ayant participé aux stages de cet été, 325 sont des communes SIGALE et 109 de 47 communes extérieures. A noter 38 inscriptions d'enfants de Mâcon et 16 de Prissé.

Nombre de ces enfants « extérieurs » participent aux stages dans le cadre de vacances chez leurs grands-parents qui eux résident sur une commune « SIGALE ».

Toujours de bons retours en termes de satisfaction des stagiaires et des familles.

Le taux de remplissage de 94% et son corollaire, le taux de couverture à 82.5 %, sont très bons.

82 % des inscriptions sont réalisées par des enfants de 5 à 10 ans. Toujours une baisse significative de la fréquentation à partir de 13 ans.

En termes de mixité, la parité est correcte 54% garçons, 46% filles.

### Présentation de la session automnale 2022

19 stages sont proposés entre le 24/10 et le 4/11 pour une capacité d'accueil de 322 places, 182 en première semaine et 140 la seconde. 28 intervenants mobilisés pour l'encadrement.

Les stages au programme sont : la ferme vagabonde, festival arts plastiques, comédie musicale, multisports (gymnastique - boxe-tir à l'arc - sports collectifs), découverte nature, paintball, escalade, prévention et secours civiques niveau 1, motocross, poney, nature et découverte des peuples autochtones, laser game, jeux en folie, découverte de la Chine, astronomie et arts du clown.

A ce jour, 274 inscriptions ont déjà été recueillies, sur 302 places car le stage Nature et découverte des peuples autochtones a dû être annulé. Le taux de remplissage est déjà de 91%. 2022 sera le record absolu en termes de fréquentation à l'automne puisque les 2 meilleures années, 2020 et 2021, avaient recueillies respectivement 257 et 258 inscriptions.

Plus significativement encore, la moyenne d'inscriptions des 9 dernières sessions d'automne est de 208 inscriptions. Avec 274 inscriptions minimum en 2022, l'augmentation est de 32%.

On peut regretter le très faible nombre d'enfants de Saint Martin qui s'explique peut-être par un oubli dans la distribution des programmes par certains enseignants de l'école.

### **Décisions du comité syndical relatives aux actions extrascolaires :**

Concernant la question des grands-parents habitant les communes SIGALE et accueillant leurs petits-enfants « extérieurs », le comité, à l'instar du bureau le 5 octobre, décide :

- De ne pas leur accorder le prix SIGALE,
- De ne pas leur faire bénéficier de la priorité temporaire complète,
- De créer pour eux, un 3<sup>ème</sup> temps d'inscription un jour avant l'ouverture aux extérieurs.

Le comité se dit favorable à l'organisation des stages PSC1 (prévention et secours civiques niveau 1) pour les intervenants du SIGALE qui ne disposent pas de cette qualification. Le coût serait partagé entre le SIGALE et les intervenants, dans des proportions restant à définir. Les agents des communes membres pourraient être associés à cette démarche de formation.

Le directeur du syndicat ayant assuré la gestion et le suivi des stages tout l'été sans prendre de congés, le comité se dit favorable au principe de recrutement, pour les étés à venir, d'un agent supplémentaire permettant de constituer un binôme avec les agents du siège pendant les semaines de stages. Le coût de ce poste sera affecté à celui des stages et supporté, autant que faire se peut, par les familles.

### Rapport n°6 : Périscolaire : Point de situation de la rentrée de septembre 2022

Le Président invite le directeur à procéder au bilan des actions périscolaires du syndicat depuis la rentrée de septembre 2022, dans le cadre de la compétence périscolaire optionnelle exercée par 5 communes :

Azé (RPI avec Saint Gengoux de Scissé) : 2 agents interviennent chaque jour à l'école d'Azé de 12h00 à 13h30. Leurs missions consistent en un temps de service des repas et un temps d'animation pour les plus grands de l'école élémentaire.

SIVOS Davayé-Vergisson : 1 agent intervient chaque jour à Davayé de 11h30 à 13h00. Sa mission consiste en 2 temps d'animation successifs, un pour les CE et un second pour les CM ensuite.

Hurigny : l'intervention du SIGALE se situe dans le cadre d'un projet d'aménagement des rythmes scolaires, par la mise en place et la gestion d'ateliers périscolaires de 15h30 à 16h30 les lundis, mardis et jeudis, pour toute l'école de la petite section au CM2. En contrepartie de cette fin du temps scolaire à 15h30, les enfants ont école le mercredi matin.

Les lundi, mardi et jeudi 10 ateliers sont mis en place : 2 pour les petites et moyennes sections (1 SIGALE et 1 mairie). 2 pour les grandes sections (1 SIGALE et 1 mairie). 2 pour les CP CE1 (1 SIGALE et 1 mairie) et 4 pour les CE2 CM1 CM2 (3 SIGALE et 1 mairie). 1 agent mairie assure la coordination de l'ensemble du dispositif.

La programmation des ateliers est renouvelée par période. L'année est découpée en 4 périodes.

Sancé : 2 agents interviennent chaque jour de 11h45 à 13h40. 1 agent est affecté à l'école maternelle et assure un temps de service du repas et un temps d'animation. 1 agent est affecté à l'école élémentaire et assure successivement 2 temps d'animation et de surveillance.

### Rapport n°7 : Modification statutaires. Point de situation

Le Président fait un point de situation sur les modifications statutaires du SIGALE et indique que :

- Le comité syndical a décidé, lors de sa séance du 9 juin 2022, de trois modifications statutaires relatives à l'adresse du siège social, au mode de calcul des contributions et à la représentativité.

- Le syndicat a notifié sa décision à ses communes membres le 23 juin 2022, lesquelles ont disposé de 3 mois pour se prononcer sur ces décisions :

- 8 communes ont accepté les trois modifications statutaires : Charnay-lès-Mâcon, Davayé, Hurigny, Péronne, Saint Maurice de Satonnay, Sancé, Solutré et Vergisson,
- La commune d'Azé a accepté les modifications relatives à l'adresse du siège social et à la représentativité, et refusé celle concernant le mode de calcul des contributions,
- La commune de Saint Martin Belle Roche n'ayant pas délibéré, sa position est réputée favorable pour les trois modifications.

- Les conditions de majorité requises étant réunies, l'arrêté préfectoral N°71-2022-10-05-00003 du 5 octobre 2022 a entériné les nouveaux statuts du SIGALE.

- Les communes dont la représentativité se trouve modifiée doivent maintenant désigner leurs délégués titulaires et suppléants et en informer le syndicat en lui transmettant copie des décisions :

- Charnay-lès-Mâcon doit désigner 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants
- Hurigny et Sancé : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Les délégués des communes concernées en prennent note et indiquent que ce point du projet verbal tient lieu de courrier.

- Les contributions communales 2023 seront établies sur la base des potentiels fiscaux 2022, avec une ventilation des frais fixes sur les compétences optionnelles. 20% du coût des compétences optionnelles seront déduits des contributions obligatoires et ajoutés au coût des compétences optionnelles.

### **Rapport n°8 : Décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales**

Le Président indique au comité qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations d'attributions par le Comité.

### **Rapport n°9 : Questions diverses**

Utilisation des locaux de la commune de Charnay-lès-Mâcon dans le cadre des stages du SIGALE. La convention prévoyant une facturation et une subvention équivalente pour tous les utilisateurs de locaux n'est pas prête. Pour les vacances de fin d'année l'ensemble des locaux de la commune sera fermé et non chauffé.

Le SIGALE proposera des stages à l'occasion des prochaines vacances de fin d'année afin de rendre service aux familles, tous les accueils de loisirs du territoire du SIGALE étant fermés à cette occasion. Reste à savoir si suffisamment de lieux d'accueil des stages seront prêtés par les communes, dans ce contexte d'augmentation des coûts de l'énergie.

Adhésion de la commune d'IGE. La question devait être abordée en conseil municipal le 30 septembre, mais celui-ci n'étant pas complet, elle le sera lors du conseil de début novembre.

Extension du périmètre syndical.

Dans le cadre d'une éventuelle extension du périmètre syndical, il semble opportun de contacter la commune de PRISSE au regard des 16 inscriptions réalisées par les enfants de cette commune cet été. A titre de comparaison, 3 enfants seulement de la commune d'IGE cet été en qualité d'extérieur contre 67 lors de l'été 2021 en qualité de prioritaire. A l'aulne de cet exemple, on peut imaginer une très forte participation des prisséens si la commune adhérerait au SIGALE. M. FERRO indique pouvoir très prochainement évoquer ce point avec le maire de PRISSE.

Le Président fait part au comité du départ de Jean-Michel GUILBAUT, délégué de la commune de Saint Maurice de Satonnay et membre du comité depuis la création du SIGALE en 2005. Le comité le remercie vivement pour son implication toutes ces années.

Le prochain comité syndical est fixé au mardi 13 décembre, à 18h30, en salle du conseil à Charnay-lès-Mâcon. Il sera suivi d'un dîner dans un restaurant à proximité.

Les documents relatifs aux prochains comités ne seront dorénavant plus systématiquement imprimés et mis à disposition des délégués lors des séances. Ils le seront uniquement pour les délégués qui en auront fait la demande préalable. Bien que le SIGALE ne dispose pas du matériel nécessaire, les rapports des comités seront projetés via un ordinateur et un écran lorsque la commune accueillant le comité mettra le matériel nécessaire à disposition.